



Université  
**BORDEAUX  
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2023/04

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JANVIER 2023

### DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT (CPGE)

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 27 janvier 2023 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Bordeaux-III),

➤Après en avoir délibéré,

➔ **DÉCIDE** d'approuver trois conventions de partenariat relatives aux classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) conclues entre l'Université Bordeaux Montaigne, la Région Académique Nouvelle-Aquitaine et respectivement:

- le lycée Camille Jullian (Bordeaux) ;
- le lycée Louis Barthou (Pau) ;
- le lycée Montaigne (Bordeaux).

(Cf. conventions versées à l'appui de la présente délibération).

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 27 janvier 2023.*

Membres présents	18
Membres représentés	11
Abstention (s)	0
Votants	29
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Le Président

Lionel LARRÉ.



23 FEV 2023

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

23 FEV. 2023